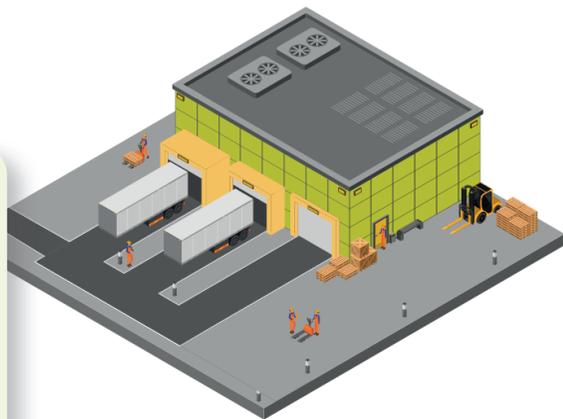


Acheminement des palettes de pellets

1 • Accès au point de livraison

Du dépôt au point de livraison, la voie doit être accessible pour permettre la circulation des véhicules de livraison. Assurez-vous qu'il n'y ait :

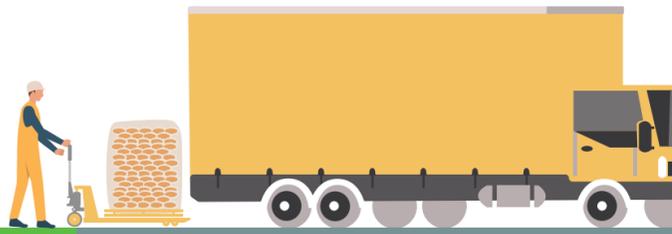
- Pas d'interdiction aux poids lourds pour accéder à votre rue (ex : **interdit aux 3.5T**)
- Que la rue soit assez large (+/- 4m)
- Que le camion puisse faire demi-tour



2 • Accès à la propriété

En suivant les règles en vigueur, **nous déposons les palettes sur le trottoir**, à l'endroit le plus accessible pour nos transpalettes.

Seul le chauffeur (à sa discrétion) **pourra décider de déposer les palettes plus loin**, si l'accessibilité le permet.



Les transpalettes ne sont pas destinés à être utilisés sur des **pelouses, de la terre**, ou des surfaces avec la présence de **cailloux**.



3 • Temps de livraison

Pour faciliter la livraison des palettes de pellets de bois, voici quelques conseils que nous vous proposons :

Après chaque commande, **le transporteur prendra contact avec vous pour planifier la livraison en fonction de vos disponibilités**. Vous aurez la possibilité de prendre rendez-vous en choisissant une demi-journée. **Le transporteur ne pourra pas vous proposer une heure exacte**, car il est difficile de prévoir en amont les conditions de circulation jusqu'au lieu de livraison. **Sur place, une personne doit impérativement être présente pour mettre à l'abri la palette déposée sur le trottoir**. Si au contraire personne n'est présent le jour de la livraison, le transporteur se réservera le droit de la déposer sur le trottoir.

Afin d'éviter la rupture de stock, nous vous conseillons de passer commande 1 mois avant la fin de votre stock. De plus, le meilleur moment pour se faire livrer du pellet est durant les saisons printemps-été, pendant cette période les prix du pellet sont plus attractifs.

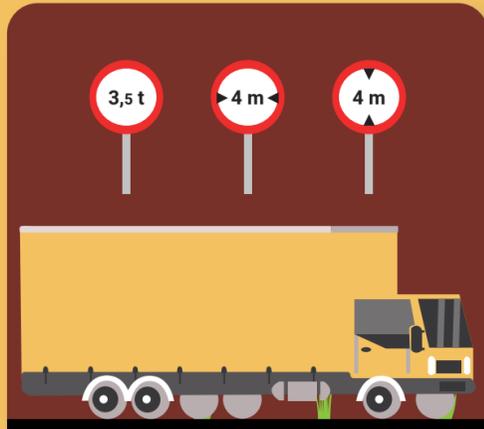
Points à retenir



Vérifier que votre résidence soit accessible sans risque pour le transpalette.



Nous déposerons votre palette sur le trottoir au plus près de votre logement



Pensez à vérifier que l'accès à votre domicile par la voie routière soit possible sans contrainte pour le passage des camions de nos transporteurs et sous-traitants.